

# **PROCES VERBAL de la REUNION du LUNDI 08 avril 2024**

L'an deux mille vingt quatre, lundi 08 avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Date de convocation : par voie dématérialisée mardi 26 mars - Affichage et publication : mardi 26 mars

Nombre de membres en exercice : 27 - Nombre de membres présents : 21

**PRESENTS** : Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Jean Philippe REMY, Madame Géraldine JAHAN, Madame Martine MARIGEAUD, Monsieur André MALBEC, Madame Isabelle MORTET, Monsieur François ROUSSEL, Monsieur Jacques LARGE, Monsieur Jean Luc LABRUE, Madame Cécile LE HIR, Monsieur Cédric LAFON, Madame Sophie GOURAND-PHILIPPE, Madame Cyntia BIBIE, Madame Sandra BERGER, Monsieur Serge FAURE, Madame Marie Christine CHARRON BIGOT, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Madame Corinne PRESLE, Monsieur Edmond ARAEZ, Madame Marie Lise LEVET-LAVAL,

**Absents excusés - procurations** : 6 – Monsieur Franck DUPREUILH (procuration donnée à Madame Géraldine JAHAN), Monsieur Laurent DEVERLANGES (procuration donnée à Monsieur André MALBEC), Madame Françoise ANGIBAUD (procuration donnée à Madame Paulette DOYOTTE), Monsieur César Serge CADARÉ (procuration donnée à Madame Isabelle PORTET), Monsieur Antoine BARSBY (procuration donnée à Monsieur Jean Philippe REMY), Monsieur Arthur GALLIEZ (procuration donnée à Monsieur François ROUSSEL),

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Invités : Monsieur Bruno ARCHAMBAULT DE VENCAÏ, Trésorier conseil de la commune ; Madame Fabienne CASSÉ, directrice générale des services

**Madame Géraldine JAHAN a été désignée secrétaire de séance**

Madame Paulette SICRE-DOYOTTE maire, ouvre la séance et demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en la mémoire du Docteur Jean-Jacques BUFFET, ancien élu municipal, décédé ce jour.

Elle soumet ensuite au vote, le procès-verbal de la séance du lundi 18 mars 2024, lequel est approuvé **à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

## **Comptes et éléments budgétaires**

- I. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259)
- II. Présentation et approbation des budgets 2024 de la commune, du service assainissement, du lotissement de la rue des Chênes et de la Résidence autonomie

## **Assainissement**

- III. Revalorisation de la redevance d'assainissement

<b>2024 – 04/08 – Affaire I - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259)</b>
---

Du fait de l'évolution des bases d'imposition, le produit de la fiscalité est en hausse, à taux constant, pour un montant total de 75 760 euros

2023				2024			
	Bases d'imposition	Taux	Montant	Bases d'imposition	Taux	Montant	Variation
Taxe foncière bâtie	3 130 000	41,18	1 288 934	3 303 000	41,18	1 360 175	+ 71 241
Taxe foncière non bâtie	77 200	86,80	67 010	79 000	86,80	68 572	+ 1 562
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	423 997	18,91	80 178	455 000	18,91	86 041	+ 5 863
Allocations compensatrices (exonérations du foncier bâti)			104 921			108 909	+ 3 988
FNGIR			- 71 582			- 71 582	0
Coco – coefficient correcteur			- 127 259			- 134 153	- 6 894
<b>Variation sur produit de la fiscalité 2024</b>							<b>+ 75 760</b>

Il est proposé au conseil municipal la reconduction des taux 2023 :

- pour la taxe foncière bâtie (TFB)..... 41,18 %
- pour taxe foncière non bâtie (TFNB)..... 86,80 %
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)..... 18,91 %

Délibération adoptée à :  à l'unanimité -  à la majorité : pour, contre, abstention,

*Extrait conforme déposé en préfecture le  
Certifiée exécutoire publiée et notifiée le*

**2024 – 04/08 – Affaire II - Présentation et approbation des budgets 2024 de la commune, du service assainissement, du lotissement de la rue des Chênes et de la Résidence autonomie**

**1 Commune**

Madame Martine MARIGEAUD, adjointe aux finances, présente et détaille le budget de la commune qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent et s'équilibre de la façon suivante :

	Section de fonctionnement			Section d'Investissement			
	Crédits de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul section	Opérations de l'Exercice	Restes à Réaliser	Résultat Reporté	Cumul Section
Dépenses	3 095 921,00	-----	3 095 921,00	1 313 890,14	-----	-----	1 313 890,14
Recettes	3 030 582,00	-----	3 095 921,00	1 182 524,04	-----	131 366,10	1 313 890,14

Pour la section d'investissement, Madame Paulette DOYOTTE détaille les opérations programmées pour un montant total de **807 582 €**, financées par l'autofinancement dégagé par le solde des dépenses et des recettes d'investissement 2024.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

Programmes ou opérations	Montants €
11 - stade	32000
15 – piste de Skate	305
18 – mobilier matériel 24000 2810 4000 2000	47010
13 – bibliothèque 3916	4716
22 – mairie 4700 2000	9268
20 - plantations	2610
21 - bâtiments communaux 17844 10000 32700 30000	94174
25 – gymnase	20000
26 – voirie 28305 4000	35843
27 – dojo	6500
31 – boulo-drome 1300 9000 3300	17300
32 – piste d'athlétisme	35350
34 – base de loisirs	5500
35 – salle des associations	111269
41 – aménagement avenue Général de Gaulle	32850
43 – cabinet médical	7700
55 – acquisition de terrains 2000	18927
66 – cimetière columbarium	3000
80 – services techniques	9500
91 – éclairage public	4200
92 - Centre multimédia 6000 2500 1500 250 2000	12650
102 – Passage de l'Ecluse	5759
103 – bâtiment photovoltaïque 3630 29769 9500 13600	88431
104 – pôle de pratiques artistiques	200000
106 – vidéoprotection	2720
<b>TOTAL des investissements 2023</b>	<b>807582</b>

## 2 - Service assainissement

Madame Fabienne CASSÉ présente et détaille le budget du service de l'assainissement qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent et s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation				Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
<b>Dépenses</b>	231 096,00	- 4 837,00	235 483,00	891 190,84	-----	-----	891 190,84
<b>Recettes</b>	235 483,00	-----	235 483,00	180 480,00	710 710,84	-----	891 190,84

Les investissements 2024 concernent la 18<sup>ème</sup> tranche de travaux relative à la desserte du secteur de Cinq Ponts et la réalisation de l'étude diagnostic et schéma directeur du service assainissement.

### 3 – Résidence Autonomie :

Madame Fabienne CASSÉ présente et détaille le budget de la résidence autonomie qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent et s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation				Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
<b>Dépenses</b>	124 620,42	-----	124 620,42	225 976,03	-----	-----	225 976,03
<b>Recettes</b>	124 620,42	-----	124 620,42	87 679,11	138 296,92	-----	225 976,03

La principale recette est constituée par les loyers perçus auprès des résidents. En ce qui concerne les investissements, les travaux prévus concernent la rénovation des logements au fur et à mesure des départs des locataires.

### 4 – Lotissement de la rue des Chênes :

Madame Fabienne CASSE, présente et détaille le budget du lotissement de la rue des Chênes qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent et s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation				Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
<b>Dépenses</b>	137 403,14	-----	137 403,14	-----	- 9 939,67	-----	9 939,67
<b>Recettes</b>	9 653,37	127 749,77	137 403,14	9 939,67	-----	-----	9 939,67

Cette opération de lotissement est à ce jour excédentaire et il est à noter qu'à l'issue de la vente de l'ensemble des lots, l'excédent sera reversé sur le budget communal. A ce jour 1 lot sur les douze de départ, reste à encaisser.

*Délibérations adoptées :*

pour le budget de la commune adoptée à :  à l'unanimité -  à la majorité : 24 pour, 2 contre, Monsieur François LAHONTA Madame Marie REMAUD, 1 abstention, Monsieur Serge FAURE,

pour le budget du service assainissement adoptée à :  à l'unanimité -  à la majorité : 26 pour, 1 contre, Madame Marie REMAUD, 1 abstention, Monsieur François LAHONTA,

pour le budget de la résidence autonomie adoptée à :  à l'unanimité

pour le budget du lotissement de la rue des chênes adoptée à :  à l'unanimité

### 2024 – 03/18 – Affaire III - Revalorisation de la redevance assainissement

Pour rappel - La section de fonctionnement des budgets annexes des SPIC (*service public industriel et commercial*) doit obligatoirement être financée par les recettes liées à l'exploitation de leur activité, en l'occurrence la redevance d'assainissement collectif perçue auprès des usagers.

Pour l'exercice 2024, en section d'investissement un emprunt de 300 000 € devra être contracté en fin d'année pour compléter le financement des opérations d'investissement engagées :

- 895 758 € sur la nouvelle tranche d'assainissement des Cinq Ponts
- 146 000 € sur l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement

La section de fonctionnement, ne présente aucune marge de manœuvre pour ouvrir des crédits supplémentaires afin notamment de régler les intérêts du nouvel emprunt nécessaire au financement des investissements listés précédemment. Les recettes de fonctionnement couvrent tout juste les dépenses de fonctionnement.

Il est donc nécessaire d'augmenter la redevance d'assainissement pour régler la part « intérêts » de ce nouvel emprunt à hauteur de 8 929 annuels (*calcul établi sur la base d'un emprunt au taux de 3,7 % sur 25 ans*)

Bases de la simulation, données 2022

1100 clients et 112 302 m<sup>3</sup> assujettis

Abonnement ou prime fixe annuelle Tarif 2023 – 50,09 €			Surtaxe appliquée sur le m3 d'eau consommée, part variable Tarif 2023 – 1,00 € le m <sup>3</sup>			Recette  Suppl.  TOTAL	Supplément sur la facture client pour une consommation de 70 m3 annuels		
							collecte et traitement des eaux usées		
							M <sup>3</sup>	Prime fixe	TOTAL ht
+ 2,91 € (53,00 €)	2,91 x 1100 clients	+ 3 201 €	+ 0,050 (1,050 €)	0,050 x 112302 m <sup>3</sup>	+ 5 615 €	<b>8 816€</b>	3,50 € (70 m <sup>3</sup> x 0,05)	2,91 €	<b>+ 6,41 €</b>

Après discussion et délibération, le conseil municipal fixe le montant HT de la redevance d'assainissement applicable au 01 mai 2024, ainsi qu'il suit :

- part fixe – abonnement : 53,00 €
- part variable sur le m3 d'eau consommée 1,050

Délibération adoptée à :  à l'unanimité -  à la majorité : pour, contre, abstention,

*Extrait conforme déposé en préfecture le  
Certifiée exécutoire publiée et notifiée le*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

**Signatures**

**Le maire de la commune de Neuvic**  
Paulette DOYOTTE,

**Le secrétaire de séance**  
Géraldine JAHAN

Affiché le 11 juillet 2024 et mis en ligne sur [www.mairieneuvic.fr](http://www.mairieneuvic.fr)

Approuvé en séance du conseil municipal du 10 juillet 2024